

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 19

La séance est ouverte à 4 h 45 p.m.

L'honorable M. TAILLON demande

quand le gouvernement se propose d'envoyer

quelques députés pour les élections

Nicolas et Mégantic.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON répond que

les députés ne sont pas encore nommés.

L'honorable M. DUBAILLÉ propose que

les députés soient nommés par le

gouvernement.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TAILLON dit que les

questions sont considérées.

L'honorable M. TURCOTE dit que les

LE CANADIEN

HOTEL CANADIEN

CHEMIN DE LA RUE ST-JACQUES

Le magnifique hôtel vient d'être achevé par

John Johnston, ex-proprétaire de "The Royal

Exchange, et sous la surveillance d'un

cuisinier français de première classe.

Vins, charcuterie, champagne et liqueurs

de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé avec

les chambres sont spacieuses et des lits à

repos, faisant face au parc Major Hill.

Le service est irréprochable et les prix

très généraux. On se rendra au No 22

sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire.

GEORGE COX

LITHOGRAPHE, GRAVEUR

CLICHERIS ET MÉDAILLONS

105, RUE ST-JACQUES

OTTAWA, ONTARIO

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Épicerie

No 165, coin de la rue St-Jacques et

Chapman.

M. Loyer tient constamment à son magasin

un grand assortiment de vins, liqueurs, épicerie

et toutes les marchandises de première

qualité. Il se propose de servir ses clients

avec la plus grande exactitude et de leur

faire connaître les nouveautés qui arrivent

de France et d'étranger. Les prix sont

très raisonnables. On se rendra au No 165

sur la rue St-Jacques.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

Manufacture de Toiles, Cotonnades et Laines

DE MOUNT SHEPHERD

Un assortiment de plus de 100000 toiles

de toutes sortes, cotonnades, mousselines,

draps, couvertures, mousselines, mousselines,

TOUT HOMME

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

BUREAU

105, RUE ST-JACQUES

OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRACKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.

ONTARIO ET QUÉBEC

Scottish Ontario Chambers, OTTAWA, Ont.

O'Carra & Remon

AVOCATS, SOLICITEURS,

NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

MANTON O'CARRA, C. H. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires

commerciales. Bureaux: 19 rue Elgin, Ottawa.

A. F. MCINTYRE, Solliciteur de la Banque de

Montreal.

J. LEWIS, Solliciteur de la Banque de

Montreal.

R. C. CODE.

GEORGE McLAURIN, LL.B.

AVOCAT, ETC.

Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Supérieure, le Parlement

et les Départements Publics.

OTTAWA, ONTARIO, CHAMBERLAIN, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Supérieure et les Départements

Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY, G. H. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLICITEURS

Agents pour la Cour Supérieure et le Parlement

et les Départements Publics, etc.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLendon Stewart, F. H. CHRYSLER

W. A. GODFREY

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Etc.

Bureau: 25 rue Sparks, Ottawa, Ont.

BLOC HAY, RUE SPARKS

BRADLEY & SNOW

AVOCATS, SOLICITEURS POUR LA COUR

SUPÉRIEURE, NOTAIRES, ETC.

Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa, Ont.

J. A. BRADLEY, A. T. SNOW.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPÉRIEURE ET LES

DÉPARTEMENTS PUBLICS.

Bureau: 25 rue Sparks, au face de l'Hotel Russell

ARTHUR W. GUNDRY, F. C. POWELL.

HODGINS, KIDD & BATHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, Etc.

Agents pour la Cour Supérieure, le Parlement

et les Départements Publics, etc.

Bureau: 25 rue Sparks, Ottawa, Ont.

JOHN HODGINS, ALEX. KIDD

ALEX. C. BATHERFORD.

LINDEN & COLE